



Charte Nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises du secteur automobile et de leurs salariés

Date de signature : Le 03 Juillet 2008
Pour la période 2009-2010-2011
(Prolongée par avenant jusqu'en juillet 2013)



Les signataires

- ***L'État,***
Ministre de Economie de l'Industrie et de l'Emploi et Secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation.
- ***Les constructeurs automobiles***
PSA PEUGEOT CITROEN, RENAULT, représentés par l'UIMM
- ***Les équipementiers automobiles***
représentés par la FIEV
- ***La Plateforme de la Filière Automobile***
- ***Les branches professionnelles***
Caoutchouc, CNPA, Plasturgie, Textile, UIMM
- ***Les organisations syndicales de salariés***
CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO



Objectifs poursuivis par la charte

- Contribuer à une connaissance « dynamique » de la réalité des emplois et des compétences et une meilleure appréciation de l'évolution de ces emplois et compétences à moyen terme,
- Eviter les ruptures et faciliter les transitions professionnelles,
- Faciliter le recrutement et l'intégration durable des personnes dont les compétences correspondent aux besoins nouveaux des entreprises,
- Maintenir, redéployer et reconvertir dans l'emploi des salariés de ce secteur à l'intérieur voire à l'extérieur du secteur automobile.



Des moyens et des hommes

- Un Comité Territorial réunissant les signataires et membres associés (Région, PRISME, autres branches)
- Des actions privilégiées,
- Des moyens mobilisés,
- Le lien avec les instances paritaires de branches,
- Une coordination avec les autres acteurs clés : FMEA – OSEO, Pôle de compétitivité, ...



Au service de l'entreprise pour ...

- Vous informer sur la réglementation et les dispositifs d'accompagnement social,
- Vous écouter, anticiper et prendre en compte votre préoccupation sur l'emploi et les compétences,
- Rechercher les bons interlocuteurs pour vous aider et veiller à la coordination des actions envisagées,
- Vous assister dans vos démarches liées à la mise en œuvre des mesures sociales.



Et des salariés pour ...

- Développer de nouvelles compétences, valider l'expérience, reconvertir ,
- Mettre à niveau sur les compétences clés de l'industrie,
- Aider à la réalisation d'un projet de mobilité,
- Accompagner une reprise d'entreprise,
- Assister dans la recherche d'emploi volontaire ou suite à un licenciement économique,
- ...



De façon concrète,

- **Vous assister sur le plan social et humain dans les réflexions et démarches pour l'avenir de votre entreprise :**
 - ✓ développement,
 - ✓ Diversification,
 - ✓ gestion de sous activité,
 - ✓ renforcement commercial,
 - ✓ ...

- **Vous accompagner dans l'actions :**
 - ✓ diagnostic RH,
 - ✓ identification des besoins en compétences, GPEC,
 - ✓ formation,
 - ✓ recrutement,
 - ✓ reconversion,
 - ✓ démarches administratives associées au social,
 - ✓

- **Vous assister dans la recherche d'accompagnement financier et d'allègement des charges de mise en œuvre :**
 - ✓ OPCA, FPSPP, EDEC, ...
 - ✓ APLD, FNE, ...



Vos contacts

- L'interlocuteur habituel de votre branche professionnelle,
- le correspondant opérationnel régional de la Charte :

Stéphanie Montjotin

(smontjotin@ui45.com - 02 38 22 31 07 – 06 80 70 71 95)

ou

- votre correspondant régional ARIA.

Quelques chiffres,

- Engagement de l'OPCAIM en Région Centre en faveur du secteur automobile :

Année	Nombre de salariés formés	Nombre d'heures de formation	Engagement financier
2008	6 874	226 142 h	6 530 761 €
2009	10 244	378 648 h	7 140 802 €
2010	8 908	217 527 h	5 200 494 €

	Nombre de CP	Nombre d'heures de formation	Engagement financier
2010	46	21 292 h	248 523 €

- Recherche de financement complémentaires pour les actions de formation
 - Pour les entreprises en chômage partiel
 - 1.1 Million d'€ provenant du FPSPP (départements 28 et 45)
 - 500 000 € provenant du FUP (départements 28 et 45)
 - Pour le développement des compétences du basses CSP
 - 45 420€ provenant du FSE (départements 28 et 45)